

# COVID-19

## Communication aux députés, villes, municipalités et MRC

Le 27 avril 2020

### Objet : Ouverture sécuritaire des jardins communautaires dans le contexte de COVID-19

Dans le contexte de la pandémie et de demandes accrues pour l'aide alimentaire, le jardinage pourrait contribuer à améliorer l'accès à des aliments nutritifs.

La décision concernant l'ouverture d'un jardin communautaire ou collectif revient toutefois aux autorités locales, en concertation avec la direction régionale de santé publique. En Chaudière-Appalaches, la Direction de la santé publique est en faveur de l'ouverture et l'exploitation sécuritaire des espaces de production alimentaire communautaires (jardins communautaires, jardins collectifs ou autre) si le milieu peut assurer la mise en place et le respect des mesures préventives recommandées dans l'avis de l'institut nationale de santé publique :

1. Interdire tout rassemblement et faire respecter la distanciation physique
2. Assurer une utilisation sécuritaire des lieux physiques, des équipements et des outils. Prévoir la présence d'un employé ou d'un bénévole à l'entrée pour contrôler les allées et venues des usagers, les diriger et superviser leur utilisation des équipements et outils, tout en maintenant une distance de 2 mètres avec eux
3. Communiquer les mesures à suivre aux usagers
4. Appliquer des mesures générales de santé publique en vigueur. Il est présentement recommandé aux personnes âgées de plus de 70 ans et celle atteinte de maladies chroniques ou immunosupprimées de rester à la maison.

Un accompagnement des milieux par des membres de notre équipe (nutritionnistes et organisateurs communautaires) est disponible pour faciliter la mise en place de ces mesures préventives. Des outils pratiques devraient également être disponibles sous peu.

Contenu et diffusion approuvés par : La direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches

*Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches*

Québec 